

Province de Québec
Municipalité de Saint –Samuel
Mardi, le 4 février 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi, le 4 février à 19h30 au 140, rue de l'Église à Saint –Samuel.

Sont présents : Denis Lampron, Denis Bergeron, Grégoire Bergeron, Nancy Bergeron, Léo Gauthier, Manon Beaudet, André Désilets.

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Denis Lampron, maire. Madame Suzie Constant, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

2014-02-019

Adoption du procès-verbal du 7 janvier 2014 et le suivi.

Il est proposé par Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 7 janvier 2014, séance ordinaire, soit adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2014-02-020

Adoption des comptes.

Il est proposé par André Désilets et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 87 798.52\$, dont 8 707.41\$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDIT

Je, soussignée, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

2014-02-021

Courrier recommandé aux propriétaires des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes.

Manon Beaudet, conseillère, propose de mandater la directrice générale à envoyer un dernier avis de rappel par courrier recommandé aux propriétaires ayant des taxes dues.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2014-02-022

Adoption du règlement 2014-267.

Le conseiller Grégoire Bergeron propose d'adopter le règlement 2014-267, sans modification, relatif à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2014-02-023

Demande de M. Jean-Yves Ferland-Usage de maison de touriste en zone agricole A-4

CONSIDÉRANT une demande de M. Jean-Yves Ferland concernant l'utilisation de sa propriété du 310, rang 3 à Saint-Samuel sur le lot P-123 du cadastre de Horton ;

CONSIDÉRANT que le demandeur mentionne que l'usage de location de la résidence pour des périodes variables est actif depuis 1990 et que la Commission de protection du territoire des activités agricoles du Québec ne s'objecte aucunement ;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation de développement résidentiel avait été émise en 1986 ;

CONSIDÉRANT que Tourisme Québec demande au propriétaire la conformité de l'usage de résidence de touriste ;

CONSIDÉRANT que l'usage demandé n'est pas conforme à notre règlement de zonage puisque cette activité (maison de touriste) se

retrouve parmi les usages « commerce de détails et service léger (C2) » et cette classe ne se retrouve pas en zone agricole ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire une demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC d'Athabaska.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Manon Beaudet, appuyé par M. Grégoire Bergeron et unanimement résolu d'appuyer la demande de Jean-Yves Ferland et de recommander auprès de l'aménagiste de la MRC d'Arthabaska, Mme Caroline Marchand une modification au schéma d'aménagement afin d'inclure l'usage maison de touriste pour les maisons existantes dans la zone agricole, zone A4 sur le territoire de Saint-Samuel.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2014-02-024

APPUI AUPRÈS DE LA C.P.T.A.Q.- LAURENT & RAYMOND

MCDONALD

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, des demandeurs Laurent et Raymond McDonald pour le renouvellement de l'exploitation de la gravière-sablière sur partie du lot 151 du cadastre de la Paroisse de Sainte-Eulalie qui a été accordée par la Commission au dossier 359035 représentant une superficie de 9 hectares ;

CONSIDÉRANT qu'une partie du lot 151 bénéficie de droits acquis en vertu des articles 101 et 103 de la Loi ;

CONSIDÉRANT que le site est contigu du côté Est aux autorisations de la Commission qui ont été accordées aux dossiers 017598 et 017599 ainsi qu'à l'usine de Béton 34 Inc. au dossier 355025 ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un secteur où est concentré l'extraction de matériaux granulaires ;

CONSIDÉRANT que la demande vise également un deuxième volet soit pour l'exploitation de la gravière-sablière à même le niveau de la nappe phréatique sur une partie du lot 151 représentant une superficie approximative de 3 hectares ;

CONSIDÉRANT que les deux autorisations recherchées ne viendront pas affecter d'avantage l'homogénéité agricole du milieu ni causer de contrainte à la pratique de l'agriculture du secteur ;

CONSIDÉRANT que les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ne seront aucunement dérangées;

CONSIDÉRANT que les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale continueront d'être préservés;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture pour cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denis Bergeron, appuyé par Nancy Bergeron et unanimement résolu d'appuyer et de recommander la demande de Messieurs Laurent et Raymond McDonald, représentés par M^e Jean-Guy Provencher, avocat tel que décrit ci-haut auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec « C.P.T.A.Q. » d'y faire droits.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2014-02-025

Site internet mise à jour / Marie-Pier Danis Théberge.

Le conseiller Léo Gauthier propose d'engager Marie-Pier Danis Théberge pour la mise à jour du site internet de la municipalité. La mise à

jour pour débiter sera de 100\$ et ensuite 25\$ par mois pour inclure les ordres du jour, procès-verbaux et journaux du mois courant avec les articles en vedette sur la page d'accueil.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

Période de questions.

Discussion sur divers sujets.

Affaires nouvelles.

Aucune affaire nouvelle

Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, la conseillère Manon Beaudet propose la levée de la séance à 20 h 55. La séance est close.

Denis LAMPRON,
Maire

Suzie CONSTANT,
Secrétaire de la séance